

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2026.49

Nombre de membres

En exercice 17

Présents 10

Votants 11

Contre 0

Abstention 0

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Julien BOURRY, le 9 juillet 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents à la Séance : Christian MARCOZ, Jocelyn BAZUS, Julien BOURRY, Michel LAVAUX, Xavier PERNEY, Laurent DARGERER, Chantal PEGOUD, Henri PEGOUD, Gilbert LONGO, Patrick BLANDIN, Grégory CALLEJON avec pouvoir à Julien BOURRY.

Secrétaire de Séance : M Patrick BLANDIN

OBJET :

**AVENANTS AUX
LOTS N° 1, 2, 3, 5, 8 ET 9
DU MARCHE DE
CONSTRUCTION DE
LA « MAISON DE
L'EAU DES PAYS DU
GUIERS » A
PONT-DE-BEAUVOISIN
(38)**

M. le Président rend compte à l'Assemblée de l'avancement des travaux de construction de la « Maison de l'Eau des Pays du Guiers ».

Il propose de passer un avenant aux lots N°1, 2, 3, 5, 8 et 9 afin de prendre en compte les travaux complémentaires suivants :

Lot N°1 (Gros-œuvre) : Avenant N°3

Cet avenant a pour objet :

1. Ajout d'un support béton pour la CTA, non prévu initialement par le BET acoustique, indispensable pour éviter tout désagrément et prolongement d'un relevé béton côté entrée du personnel au droit d'un poteau bois File 12 suite à un oubli du BET structure ;
2. Ajout de bouche pore sur la chape finie dans la salle de restauration.

Incidence financière : la plus-value est estimée à **2 345,19 € HT**.

Historique des avenants et % d'écart cumulé introduit par le présent avenant :

	Montant	Incidence cumulée sur le lot
Avenant N°1 du Lot 1	28 116,30 € HT	7,92 %
Avenant N°3 du Lot 1	2 345,19 € HT	8,58 %

Compte-tenu de l'avis favorable de la CAO en date du 1^{er} juillet 2026, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à signer l'avenant N°3 avec l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTIONS.

Lot N°2 (Maçonnerie en terre crue) : Avenant N°3

Cet avenant a pour objet :

1. Travaux complémentaires suite à des aléas de chantier, comprenant la mise en place de platelages de travail et des protections contre le gel et la neige (bâches, chauffage, etc...).

Incidence financière : la plus-value est estimée à **11 500,00 € HT**.

Historique des avenants et % d'écart cumulé introduit par le présent avenant :

	Montant	Incidence cumulée sur le lot
Avenant N°1 du Lot 2	6 873,83 € HT	3,64 %
Avenant N°3 du Lot 2	11 500,00 € HT	9,58 %

REÇU EN PREFECTURE

le 10/08/2026

Comité

Application agréée E-legalite.com

Compte-tenu de l'avis favorable de la CAO en date du 1^{er} juillet 2026, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à signer l'avenant N°3 avec l'entreprise RUIZ.

... / ...

REÇU EN PREFECTURE

le 10/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-253801476-20260716-26_49-DE

Lot N°3 (Structure bois – Couverture – Bardage – Menuiseries extérieures) : Avenant N°3.

Cet avenant a pour objet :

1. Mise en place de piques anti-volatiles

Incidence financière : la plus-value est estimée à **2 880,00 € HT**.

Historique des avenants et % d'écart cumulé introduit par le présent avenant :

	Montant	Incidence cumulée sur le lot
Avenant N°1 du Lot 3	47 859,14 € HT	4,10 %
Avenant N°3 du Lot 3	2 880,00 € HT	4,34 %

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à signer l'avenant N°3 avec l'entreprise TAPIO HUGONNARD.

Lot N°5 (Menuiseries intérieures) du marché de travaux : Avenant N°2.

Cet avenant a pour objet :

1. Fourniture et pose de gâches électriques sur trois portes simples et sur deux portes doubles. Les contrôles de d'accès par badge ajoutés sur demande de la maîtrise d'ouvrage (cf. Avenant N°1 du Lot 8) s'accompagnent nécessairement de gâches électriques. La prestation complémentaire comprend les gâches électriques sur les portes du lot 5 concernées par l'ajout de contrôles d'accès.

Incidence financière : la plus-value est estimée à **1 484,00 € HT**, soit une incidence financière de **+ 0,81 %**

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à signer l'avenant N°2 avec l'entreprise CARRE MENUISERIES.

Lot N°8 (Electricité et photovoltaïque) du marché de travaux : Avenant N°3.

Cet avenant a pour objet :

1. Régulation du chauffage depuis la GTB obligé par le décret BACS : raccordement des thermostats communicants pièce par pièce du lot CVC (câblage supplémentaire et la prestation d'ingénierie) ;
2. Alimentation batterie CTA : Le modèle de CTA installée comporte une batterie électrique qui doit être alimentée séparément de l'alimentation de la CTA ;
3. Travaux de plus-value Maison de l'eau : ajout et déplacement de prises micro-ondes, ajout d'un clavier de commande au niveau de l'entrée personnel et ajout prise lave-vaisselle.

Incidence financière : la plus-value est estimée à **5 848,38 € HT**.

Historique des avenants et % d'écart cumulé introduit par le présent avenant :

	Montant	Incidence cumulée sur le lot
Avenant N°1 du Lot 8	4 740,62 € HT	1,95 %
Avenant N°3 du Lot 8	5 848,38 € HT	4,35%

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à signer l'avenant N°3 avec l'entreprise GAILLARD Electricité.

Lot N°9 (CVC – Plomberie) du marché de travaux : Avenant N°3.

Cet avenant a pour objet :

1. Ajout d'automates complémentaires pour la gestion des équipements de productions de la PAC incluant la prestation intellectuelle de programmation
2. Ajout de sondes de condensation.

Incidence financière : la plus-value est estimée à **8 048,00 € HT**.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-253801476-20260716-26_49-DE

... / ...

REÇU EN PREFECTURE

le 10/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-253801476-20260716-26_49-DE

Historique des avenants et % d'écart cumulé introduit par le présent avenant :

	Montant	Incidence cumulée sur le lot
Avenant N°1 du Lot 9	7 910,00 € HT	2,28 %
Avenant N°3 du Lot 9	8 048,00 € HT	4,61 %

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à signer l'avenant N°3 avec l'entreprise EXILEN.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux complémentaires à réaliser concernant les lots N°1, 2, 3, 5, 8 et 9 du marché de construction de la « Maison de l'Eau des Pays du Guiers » à Pont-de-Beauvoisin (38) ;

En conséquence,

AUTORISE M. le Président à signer les avenants en question avec les entreprises titulaires des lots concernés ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

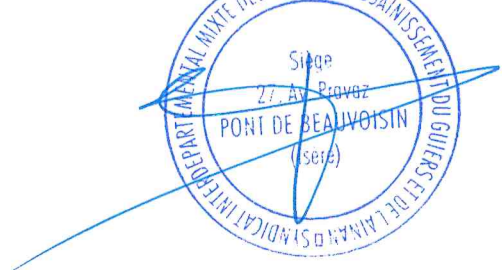
Pour copie certifiée conforme.

A PONT DE BEAUVOISIN, le 21 juillet 2026

**Le secrétaire de séance,
Patrick BLANDIN**



**Le Président,
Julien BOURRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 10/08/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 10/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-253801476-20260716-26_49-DE